



Municipalité de
LAC-DES-SEIZE-ÎLES

Municipalité de Lac-des-Seize-Îles
47, rue de l'Église

Lac-des-Seize-Îles Qc. J0T 2M0
450.226.3117

Formulaire de demande

BRÛLAGE

Transmettre votre demande au bureau municipal ou par courriel à
info@lac-des-seize-iles.com

EMPLACEMENT DE LA DEMANDE

Adresse :
Numéro(s) de lot(s) :

INFORMATIONS SUR LE REQUÉRANT

Nom :	Adresse :
Le requérant est-il propriétaire de l'immeuble ☐ Oui ☐ Non (remplir section procuration)	
Numéro de téléphone :	Courriel :

INFORMATIONS REQUISES

DATE PRÉVUE DU FEU :
VÉRIFIER SUR LE SITE SOPFEU LES DANGER D'INCENDIE LE JOUR PRÉVU DU FEU : (Responsabilité du demandeur)
Bas : Modéré : Très élevé : Extrême : Vitesse des vents : Type d'équipement disponible sur le site nécessaire à l'extinction complète du feu : _____ Mesures de prévention mises en place autour du feu pour éviter l'étalement de celui-ci : _____ _____ _____ _____ Éléments à brûler (genre de combustible) : _____ _____ _____ Note : si c'est bas ou modéré, le feu peut avoir lieu. Sinon, il n'est pas possible de faire de feu.

Feu de plein air

(Article 14 du règlement 2024-03-01)

Toute personne qui désire allumer un feu entre 7h et 30 minutes avant le coucher du soleil, afin de détruire notamment :

- Des branches;
- Des troncs d'arbres;
- Des abattis ou autres bois naturels;

Sur le territoire de la Municipalité, doit, au préalable, remplir ce formulaire.

Il est interdit de brûler des amas de feuilles, de pailles, de foin sec, d'herbe tondu, de bois traités, des matériaux dangereux, du bardeau d'asphalte, des débris, des matériaux de construction, des produits toxiques, des aiguilles de pins, des matériaux de plastique ou du caoutchouc. (Article 5 du règlement 2024-03-01)

NOTE : Aucun permis n’est délivré dans les cas suivants :

- Lorsque le vent excède 25 km/heure;
- Lorsqu’une interdiction d’allumer un feu à ciel ouvert a été émise par les autorités compétentes (SOPFEU);
- Lorsque les équipements nécessaires à l’extinction complète des feux ne sont pas disponibles sur le site faisant l’objet des activités de brûlage;
- Lorsque des plaintes multiples pour fumée incommodante ont été reçues à la Municipalité, durant l’année en cours, à la suite de feu à ciel ouvert préalablement effectué à l’adresse du demandeur.

NOTE : Toute personne qui désire faire un feu en plein air doit au préalable obtenir un permis de brûlage auprès du représentant de la Municipalité aux heures d’affaires du bureau municipal.

Le permis de brûlage est valide pour une période de 3 jours.

Le fait d’obtenir une autorisation dans le cadre de ce formulaire pour allumer un feu ne libère pas celui qui l’a obtenue de ses responsabilités ordinaires dans le cas où des déboursés ou dommages résultent du feu ainsi allumé.

PROCURATION

Numéro de téléphone du propriétaire :	
Je _____, propriétaire, (Nom du propriétaire en lettres moulées)	
autorise _____ à déposer et signer en mon nom la présente demande de permis (Nom du requérant en lettres moulées)	
pour ma propriété située au _____. (Adresse ou numéro de lot du projet)	
Signé le : _____ (Date)	Signature : _____ (Signature du propriétaire)

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je soussigné(e) _____ déclare que les renseignements inscrits au présent formulaire sont exacts et complets.

Signature : _____ Date: _____

SECTION RÉSERVÉE À LA MUNICIPALITÉ :	
DEMANDE REÇUE PAR : _____	
DATE : _____	SIGNATURE : _____